

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Introduction de l'espèce *Cyphostemma montagnacii* dans l'Annexe II de la CITES.

B. Auteur de la proposition

Madagascar*

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe: Dicotyledones

Sous classe: Rosidae

1.2 Ordre: Rhamnales

1.3 Famille: Vitaceae

1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: *Cyphostemma montagnacii* Descoing
1962.

1.5 Synonymes scientifiques: ---

1.6 Noms vernaculaires: lazambohitra

1.7 Numéros de code: ---

2. Données biologiques

2.1 Description

Liane buissonnante à écorce épaisse. Appareil souterrain présentant un tubercule unique, cylindrico – conique. Racines peu nombreuses, cylindrique, peu épaisse. Feuilles présentant de stipules oblongues allongées, sessiles, composées généralement triternées. Inflorescence en cymes multiflores, glabres. Fleur jaunes glabres. Fruits baie oblongue, jaune verdâtre devenant violet noirâtre à maturité.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

2.2 Répartition

Cette espèce endémique possède une répartition très localisée dans la province de Toliary: uniquement sur la table de Toliary.

2.3 Population

Environ 50 individus ont été dénombrés sur la Table de Toliary et ses environs en 2006.

2.4 Habitat

L'espèce pousse dans les bas fourrés xérophiles sur calcaires et les bush.

2.5 Mesure de conservation

Le statut de conservation est en danger critique **CR** selon les critères d'évaluation de l'UICN (2006).

3. Données relatives au commerce

3.1 Utilisations sur le plan national

Aucune utilisation locale n'a été enregistrée pour cette espèce.

3.2 Commerce international licite

L'espèce est exportée sous forme de plantules. Cette espèce n'est pas soumise à la réglementation de la CITES.

3.3 Effets potentiels du commerce

Le nombre d'individus exportés pour cette espèce est donné par le tableau ci-après:

Années	2003	2004	2005	2006
Rapport CITES	-	200	-	2

4. Situations du point de vue de la protection

4.1 Au plan national

L'espèce pousse dans des zones non protégées donc soumises à de fortes pressions anthropiques telles que le feu, l'exploitation des pierres pour la construction.

4.2 Au plan international

L'espèce n'est pas encore inscrite à l'annexe II de la CITES.

5. Commentaires du pays d'origine

Le nombre d'individu mature dans la nature est très restreint, ceci veut dire que l'espèce risque un déclin continu si des mesures de conservation ne sont pas prises dès maintenant. L'introduction de l'espèce dans l'annexe II pourrait être un des moyens pour mieux contrôler le commerce de l'espèce.

La destruction rapide de l'habitat (table de Toliary) et l'exportation des spécimens venant de la nature de cette espèce pourraient entraîner sa disparition à court terme.

La mise en place d'un programme de reproduction artificielle serait souhaitable pour renforcer la population sauvage.

6. Références

MABBERLEY, D. J. 2000. The plant book. A portable dictionary of the vascular plants. Second EDITION. 858 p.

RAKOUTH, B. RAVAOMANALINA, H. RAKOTONAVALONA, A. 2006. Etude biogéographique et bioécologique de quelques espèces menacées dans le Sud de Madagascar dans le cadre de la CITES pour l'année 2005. Rapport final. Conservation International Madagascar.

Carte: Distribution de *Cyphostemma montagnacii*

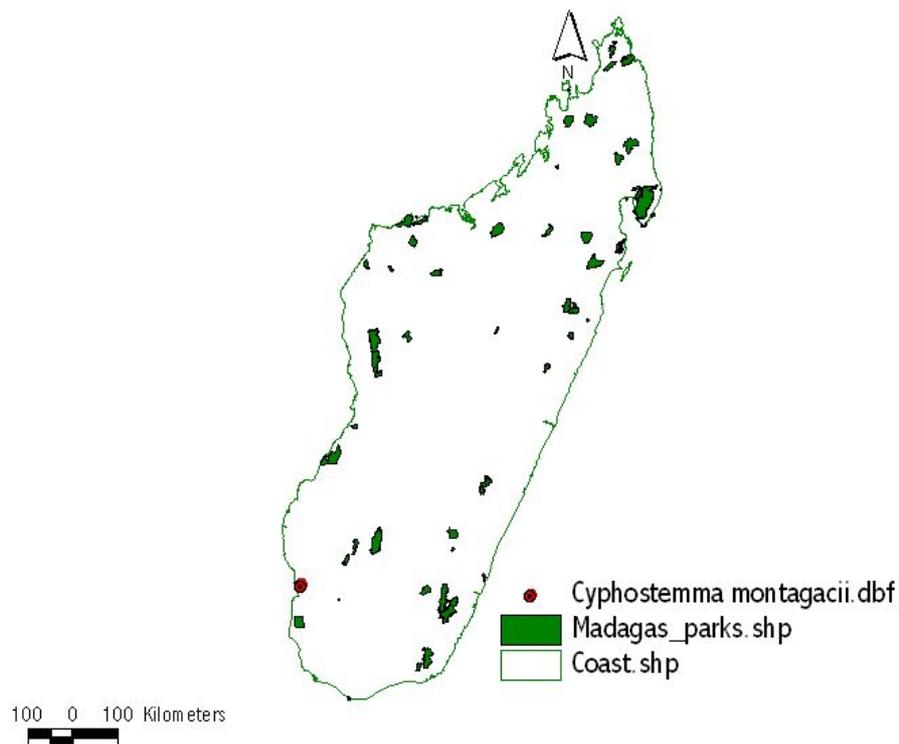


Photo 1: *Cyphostemma montagnacii*, taille exportable



Photo 2: Feuilles de *Cyphostemma montagnacii*